

FRÉDÉRIC HULOT

Le Maréchal SUCHET



Pygmalion

Extrait de la publication

LE MARÉCHAL SUCHET

FRÉDÉRIC HULOT

LE MARÉCHAL
SUCHET



Pygmalion

Sur simple demande adressée à
Pygmalion, 87 quai Panhard et Levassor 75647 Paris Cedex 13,
vous recevrez gratuitement notre catalogue
qui vous tiendra au courant de nos dernières publications.

© 2009, Pygmalion, département de Flammarion

ISBN 978-2-7564-0234-5

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5 (2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

*Le soldat peut-il devenir l'homme ou du moins
y prétendre sans trahir son être et laisser
se répandre dans la vanité du monde
son essence particulier ?*

Pierre Boutang (*Les Abeilles de Delphes*)

PROLOGUE

DU VIVARAIS AU LYONNAIS

(XVI^e – XVIII^e siècle)

Selon toute vraisemblance, les Suchet étaient originaires du Bas-Vivarais. Cette ancienne province, partie du Languedoc, après être passée par les mains de plusieurs grands féodaux, avait été rattachée à la couronne de France dès le XIII^e siècle à l'issue de la croisade contre les Albigeois.

Ce n'est que dans le courant du XVI^e siècle que les Suchet semblent s'être fixés dans la petite ville de Largentière. Mais ils avaient déjà acquis une certaine aisance car, d'emblée, ils furent catalogués « bourgeois de la ville ». C'étaient des négociants. Leur commerce portait à la fois sur des produits agricoles locaux et manufacturés qu'ils allaient acheter dans des foires périphériques.

En même temps, bien intégrés dans leur ville, ils s'intéressaient à son administration et l'un d'entre eux, Jean-Joseph, né en 1754, qui exerçait le métier d'« entrepreneur de tabac », devint maire de la ville.

LE MARÉCHAL SUCHET

D'esprit curieux et novateur, plusieurs d'entre eux purent se targuer d'être « inventeurs », ce qui leur valut une pension royale. Jean-Pierre Suchet, dont il sera question plus loin, ira même jusqu'à soumettre en 1783 un mémoire qui sera agréé à l'Académie des sciences et dont le sujet portera sur un changement entraînant une économie d'énergie et une amélioration des conditions de travail des ouvriers dans la fabrication des tissus de soie.

Car la soie va jouer un grand rôle dans la destinée des Suchet. Déjà, sous Henri IV, les agronomes Olivier de Serres et Traucat avaient recommandé l'introduction du mûrier en France. Leur initiative fut poursuivie par Colbert dans son désir de développer l'industrie française. Un phénomène naturel allait, un peu plus tard, permettre l'extension de ces plantations. En 1709, un hiver très rigoureux détruisit les forêts de châtaigniers dans le Bas-Vivarais. C'était une catastrophe, car la châtaigne constituait une des bases de l'alimentation.

On les remplaça par des mûriers dont la croissance est plus rapide. Or les feuilles de mûrier constituent la nourriture exclusive du ver à soie. Un peu partout, se construisirent des bâtiments d'élevage de cette larve : des magnaneries. Si des industries de bobinage virent le jour, le plus gros de l'industrie du tissage se situa géographiquement autour de Lyon.

Le marché de la soie était porteur. La cour de France, la haute noblesse, la riche bourgeoisie en étaient grandes consommatrices tant pour les vêtements, les draps que les tentures. De plus, la qualité des produits français les faisait rechercher par toutes les cours d'Europe, d'où un fort courant d'exportation qui mettait les Lyonnais en rapports étroits avec de nombreux pays.

Très tôt, les Suchet comprirent qu'ils auraient intérêt à s'investir dans ce secteur d'activité. Simples négociants au départ, ils devinrent vite producteurs, possédant probablement plusieurs magnaneries.

DU VIVARAIS AU LYONNAIS

Jean-Pierre Suchet, frère puîné d'un des « inventeurs », naquit en 1737. D'esprit entreprenant comme plusieurs membres de sa famille, il décida en 1762, à l'âge de vingt-cinq ans, de faire un nouveau pas en avant. Disposant des capitaux nécessaires, sans doute fournis en partie par les siens, il voulut créer à Largentière une usine de filature et de tissage de la soie. Comme force motrice, il prévoyait d'utiliser l'eau courante d'un bief dérivé d'un canal qui traversait Largentière et qui actionnait déjà un moulin à soie en aval du lieu choisi par lui. Bien entendu, le propriétaire du moulin en question craignant que la roue de la future usine de Suchet ne vienne diminuer sa propre puissance motrice tenta de s'y opposer. Mais la décision finale dépendait non pas de lui mais du conseil politique (plus ou moins l'équivalent de l'actuel conseil municipal) de la ville.

Or celui-ci, par un arrêt dont le texte nous est parvenu (annexe 2), rejeta la demande de Jean-Pierre Suchet sous le plus curieux des motifs. Il y aurait déjà trop d'usines dans la région ! Elles ne donnaient du travail à leurs ouvriers qu'une partie de l'année par suite du manque de matières premières. Lesdits ouvriers habitués à un « travail facile » étaient dès lors peu propres au travail de la terre et c'étaient autant de bras perdus pour l'agriculture dans un pays qui en manquait !

Tout permet de supposer que le sieur Blachère, propriétaire du moulin existant en aval, fit jouer ses relations et pesa de tout son poids sur la décision. Fort dépité, mais tout de même décidé à concrétiser son projet, Jean-Pierre quitta Largentière et alla s'installer à Lyon. Certain historien a daté sa requête au conseil politique de 1772. La chose est tout à fait impossible car à cette date l'intéressé était parti depuis longtemps du Vivarais.

À Lyon, il réussit vite et bien. Fabricant de soieries dans une usine qu'il put rapidement construire, il décida de commercialiser ses propres produits, réalisant ainsi une manière d'intégration verticale. La matière première

LE MARÉCHAL SUCHET

lui était en partie fournie dans de bonnes conditions par sa famille. En 1779, soit environ douze ans après son arrivée à Lyon il était tellement bien admis dans ce milieu très fermé des soyeux qu'il fut recruté comme un des dix-huit recteurs de l'hôpital de la Charité. En même temps, il fut nommé procureur du bureau de la régie des moulins à soie. Un peu plus tard, en 1788, il était coopté par ses pairs comme juge conservateur aux foires de Lyon.

Pour accéder à ces honneurs, il avait bénéficié de l'appui de la franc-maçonnerie, ayant adhéré très tôt, peut-être autant par intérêt que par conviction, à la grande loge provinciale dont il fut élu successivement vénérable puis trésorier.

Sa situation matérielle étant solidement établie, Jean-Pierre Suchet décida de fonder une famille. En 1766, alors qu'il était âgé de vingt-neuf ans il se maria avec la fille de l'un de ses confrères, Marie-Anne Jacquier, qui passait à la fois pour belle et charmante : mariage de raison plus que d'inclination sans doute. Mais le couple semble avoir été heureux. Jean-Pierre s'était aménagé un vaste et somptueux appartement près de la place des Terreaux.

À peu près dans le même temps, à l'instar de nombre de ses confrères soyeux, il devint propriétaire d'une maison de campagne non loin de Lyon, en bordure de la Saône, à Saint-Rambert de l'île Barbe. C'était une assez vaste demeure plantée au milieu d'un grand parc. Elle était conçue pour permettre aux Suchet de recevoir de nombreux amis. Avec un certain sens de l'humour, Jean-Pierre la nomma « La Mignonne ».

La vie comblée du jeune couple fut malheureusement assez brève. Après quatre ans de mariage, Marie-Anne avait mis au monde le 2 mars 1770 un premier garçon prénommé Louis-Gabriel.

Trois ans plus tard, elle donna un second fils, Gabriel-Catherine, à son mari (6 décembre 1773). Hélas, ayant sans doute mal supporté cette seconde grossesse, elle décéda peu après.

DU VIVARAIS AU LYONNAIS

Contrairement aux pronostics et aux sollicitations de son entourage, Jean-Pierre Suchet ne se remaria pas. Il embaucha une veuve d'un certain âge qui avait élevé ses propres enfants et se révéla tout à fait apte à jouer le rôle de gouvernante auprès des fils de son patron.

Ayant ainsi pris toutes les dispositions utiles pour l'éducation de ses enfants, Jean Pierre Suchet put consacrer l'essentiel de son temps à la direction de son entreprise ainsi qu'aux actions nécessaires à l'accomplissement de sa carrière d'homme public qui en 1788 semblait à tous loin d'être achevée. Il pouvait briguer de plus importantes fonctions et tout laisse supposer qu'il s'y préparait.

Pour parachever son œuvre, il aurait voulu y voir associés ses deux fils devenus adultes. Malheureusement, il disparut relativement jeune, à cinquante et un ans, en janvier 1789, laissant des héritiers encore inexpérimentés qui allaient devoir faire face à de formidables remous politiques et économiques.

On ne sait rien sur la manière et le lieu où furent menées les études primaires des fils de Jean-Pierre Suchet. Apprirent-ils à lire avec leur gouvernante, un précepteur, dans une école privée ? Toutes les hypothèses sont possibles. Mais lorsqu'il atteignit onze ans, en 1781, Louis-Gabriel fut inscrit au collège de l'île Barbe en face de la propriété de son père. Cet établissement dirigé par un prêtre, l'abbé Reydelle, jouissait d'une excellente réputation dans la bourgeoisie lyonnaise assez exigeante en la matière. Louis-Gabriel Suchet fut, semble-t-il, assez bon élève, surtout intéressé par l'histoire et les mathématiques qui étaient une matière un peu délaissée. Par contre, il ne se montra pas brillant latiniste. Et puis il apprit les bonnes manières dont sa gouvernante lui avait enseigné les rudiments.

Trois ans plus tard, son frère suivit la même voie.

Louis-Gabriel poursuivit ses études classiques jusqu'en classe de rhétorique, correspondant à peu près de nos jours à celle de philosophie lettres. Pour l'époque, il avait

LE MARÉCHAL SUCHET

acquis une solide et brillante culture qui lui permettrait plus tard de tenir une place honorable dans une conversation de salon. Du reste, Talleyrand, qui s'y connaissait, le traitera bien des années plus tard, avec peut-être une nuance d'admiration, de « quelque peu bel esprit ». Sur ce point, il sera le seul des maréchaux capable de soutenir la comparaison avec Berthier, lui-même pur produit de la cour de Versailles.

À sa sortie du collège, il avait dix-sept ans ; la carrière de Louis-Gabriel semblait toute tracée. Il entra dans l'entreprise paternelle et y apprit son métier en commençant par le bas. Pourtant, il était permis de se demander s'il choisissait la bonne voie. L'industrie de la soie traversait, en effet, une mini-crise. Les ventes étaient en pleine régression. Un des principaux clients des Lyonnais, la cour de France, en était la cause et ceci pour deux raisons.

Cédant à l'engouement de la mode, la reine s'était entichée de la récente invention d'Oberkampf : des toiles et papiers peints qui remplaçaient les tentures de soie. Second motif : succédant aux prodigalités de Calonne, Necker avait prôné l'économie et, à la somptuosité, s'était substituée la simplicité dans le costume. La haute noblesse, la grande bourgeoisie avaient suivi l'exemple. L'exportation elle-même s'était vue ralentie. À Lyon, un certain nombre de métiers à tisser avaient été arrêtés, parfois démantelés ; au plein-emploi avait fait place un certain chômage multipliant les cas sociaux à qui ne s'intéressaient que l'église et les œuvres charitables comme celle que gérait Jean-Pierre Suchet.

Pourtant, malgré cette conjoncture défavorable, Louis-Gabriel persista à travailler aux côtés de son père, estimant avec lui que la crise ne durerait pas. Cette formation axée sur la gestion d'une entreprise commerciale et industrielle semblait *a priori* peu propre à la réalisation d'une carrière militaire mais, à ce moment, qui y eût songé ?

DU VIVARAIS AU LYONNAIS

En apprenant au cours de l'été 1788 que le roi Louis XVI convoquait les États généraux pour le printemps suivant, personne, les Suchet pas davantage que les autres, n'imagina les bouleversements que cela allait entraîner, aussi bien sur le plan politique qu'économique. Lorsque en janvier 1789 Jean-Pierre Suchet mourut, ses deux fils et seuls héritiers étaient encore mineurs. Louis-Gabriel n'avait que dix-neuf ans ; son frère, âgé de quinze ans, n'avait même pas terminé ses études qu'il arrêta, du reste, immédiatement. Leur oncle maternel Louis Jacquier, frère de leur défunte mère, fut nommé leur tuteur. Un de ses premiers actes fut de faire émanciper Louis-Gabriel, lui permettant ainsi d'assurer la direction de l'entreprise paternelle tout en continuant à lui prodiguer des conseils que le neveu n'était pas mécontent de recevoir.

Presque immédiatement, les deux orphelins firent connaître qu'ils entendaient, malgré les difficultés du moment, poursuivre en commun l'œuvre paternelle et pour le confirmer créèrent la société « SUCHET FRÈRES » qui remplaça celle de leur père.

Au début, Gabriel-Catherine ne joua qu'un rôle tout à fait accessoire dans la direction de l'entreprise, ayant lui aussi tout à apprendre. Cependant, il semble qu'il s'adapta assez vite à la situation.

Tout en consacrant le plus important de son temps à leur maison de commerce, Louis-Gabriel suivait avec attention les événements extérieurs d'autant que Lyon, ville très industrielle, connut quelques troubles. Les ouvriers, les canuts, frappés par le chômage, se révoltèrent, pillèrent l'octroi et essayèrent même d'enlever l'hôtel de ville.

Tout rentra assez vite dans l'ordre mais le jeune Suchet, qui avait suivi avec intérêt la transformation des États généraux en Assemblée constituante, commença à penser que les événements allaient un peu trop vite et un peu trop loin. Membre de la haute bourgeoisie lyonnaise,

LE MARÉCHAL SUCHET

il ne se sentait aucun penchant pour fréquenter la populace et favoriser les troubles, même s'il avait lu les écrits les plus avancés et subi, par l'influence de son père, celle de la franc-maçonnerie.

En 1791, il s'enrôla, comme tous les citoyens électeurs, dans la garde nationale (c'était une obligation). L'infanterie était surtout composée de petits boutiquiers. Louis-Gabriel, de par sa position sociale, se devait de se retrouver dans une même unité que ses pairs soyeux. Et comme il avait les moyens de s'acheter un cheval, il choisit la cavalerie. Là, sa culture, son sens du commandement, un certain esprit de décision le firent désigner comme sous-lieutenant lors de l'élection des officiers. Pour dire vrai, ses connaissances en matière militaire étaient à peu près nulles. Il n'avait jamais lu le règlement. Mais il en allait de même pour ses camarades et ses subordonnés. Du reste, le service qui leur était demandé n'était ni astreignant ni compliqué et ressemblait davantage à un travail de policiers que de soldats.

Cependant, en cette même année 1791, la Constituante céda la place à l'Assemblée législative sans que pour autant ne cessât l'agitation populaire quasi permanente. La crise économique persistait, accompagnée d'hivers particulièrement froids et longs. Les frères Suchet devaient faire face à de plus en plus de difficultés pour trouver des débouchés pour leurs produits. Ils n'étaient pas les seuls. Toute la profession était touchée. De plus, aux yeux de la basse population lyonnaise, aristocrates (il y en avait peu à Lyon) et riches bourgeois étaient à mettre dans le même sac.

En avril 1792, la France déclara la guerre à l'Autriche et à la Prusse. Du coup, la production déjà réduite de l'industrie textile lyonnaise perdit ses derniers débouchés à l'exportation. Pour couronner le tout, les rapports entre la municipalité à tendance girondine et la capitale devenaient de plus en plus difficiles.

DU VIVARAIS AU LYONNAIS

Une légende tenace veut qu'à ce moment (au début de mai 1792) Louis-Gabriel se soit engagé dans une compagnie franche de l'Ardèche. Or, d'une part, les départements ne reçurent des instructions pour matérialiser le recrutement de ces compagnies qu'à la fin juin et, d'autre part, à cette époque, même si sa situation devenait délicate, Louis-Gabriel n'avait aucun motif de quitter Lyon. Ses responsabilités de chef d'entreprise l'y maintenaient d'autant plus que son personnel, même réduit, avait tendance à tenir à tout bout de champ des réunions, palabres au cours desquelles on discutait beaucoup de tout mais qui ne produisaient aucun travail. En face de cet état de fait qu'ils ne pouvaient combattre, les patrons devaient maintenir un profil bas tout en s'efforçant d'obtenir de maigres résultats.

Lorsque en septembre 1792 la Convention centralisatrice et dictatoriale remplaça l'Assemblée législative, les relations de la capitale avec certaines provinces se gâtèrent tout à fait. Comme Nantes ou Toulon, Lyon ne fit pas exception à la règle. Dans la ville, si la bourgeoisie prenait parti pour les révoltés, les ouvriers se déclaraient favorables au pouvoir central. Celui-ci se dépêcha d'envoyer des troupes pour mater la rébellion et surtout l'empêcher de s'étendre.

Les frères Suchet comprirent tout de suite qu'entre des unités régulières bien entraînées et des milices sans instruction la partie ne serait pas égale. La répression serait vraisemblablement féroce, car la Convention avait déjà montré sa détermination alors qu'elle luttait pour sa survie. Rien que le fait d'appartenir à la bourgeoisie aisée vous rendait automatiquement suspect et de la suspicion à l'échafaud il n'y avait qu'un pas. Aussi les deux frères, dont l'usine était à présent arrêtée, accompagnés de leurs cousins qu'ils avaient convaincus du danger qu'ils couraient tous, décidèrent-ils de prendre le large et de chercher un refuge provisoire chez leur oncle Étienne qui résidait toujours à Largentière.

LE MARÉCHAL SUCHET

Ce fut presque clandestinement qu'ils quittèrent Lyon au printemps 1793. Officiellement, ils expliquèrent à leur entourage et aux autorités leur éloignement en déclarant n'avoir pas voulu rester à Lyon « au moment où l'esprit de contre-révolution a éclaté ».

Cette prise de position n'était peut-être pas très courageuse mais profondément réaliste. Elle allait leur permettre d'éviter un peu plus tard la confiscation de leurs biens. Pour l'heure, ils quittèrent leur foyer avec juste leurs vêtements sur le dos et un peu d'argent dans leurs poches. Ils n'avaient eu aucun moyen de réaliser la moindre partie de leur fortune.

I

L'APPEL DES ARMES

(1793-1794)

En cette période extrêmement troublée, où les dénonciations pleuvaient et où les tribunaux révolutionnaires envoyaient gaillardement les suspects à la guillotine, même une petite ville perdue au fond de sa province n'était pas un abri sûr. Le seul refuge à peu près garanti restait l'armée... Et encore fallait-il compter avec les représentants du peuple, commissaires politiques avant la lettre.

Devant les défaites qui s'accumulaient, en particulier dans le nord, et les révoltes intérieures, entre autres celle de la Vendée, la Convention à l'initiative de Carnot décréta, le 23 août 1793, la levée en masse : « Tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées », proclama ce dernier.

Dans le département de l'Ardèche, les enrôlements volontaires furent nombreux. Pour les travailleurs agricoles au chômage pendant des mois entiers, avoir le vivre et le logis assurés au prix d'un travail plutôt léger, même si les risques étaient grands, présentait un attrait certain.

Composition et mise en page



NORD COMPO
m u l t i m é d i a

N° d'édition : L01EUCN000244N001
Dépôt légal : avril 2009

Frédéric HULOT

Le Maréchal SUCHET

Fils d'un important soyeux lyonnais, Louis-Gabriel Suchet, né en 1770, fut formé par son père pour lui succéder à la tête de son entreprise. Mais les risques que la Révolution fit courir aux membres de la grande bourgeoisie l'incitèrent, ainsi que son frère, à s'engager dans l'armée en 1793. D'emblée élu officier supérieur, il assista au siège de Toulon où il fit la rencontre de Bonaparte, prit part à la campagne d'Italie et fit montre de grandes capacités de commandement sous Masséna, lors du siège de Gênes. Bonaparte, qui n'appréciait pas la façon dont il concevait la direction d'une grande unité – à la manière d'une entreprise industrielle –, le maintint dans des fonctions subalternes pendant plusieurs années.

Grâce à son mariage avec une nièce de Joseph Bonaparte, il fut placé à la tête d'un commandement important en Espagne; il y donna le meilleur de lui-même et fut le seul des maréchaux de Napoléon à obtenir des succès durables tant sur le plan civil que militaire.

Homme probe, droit, honnête, quoiqu'un peu opportuniste, excellent soldat, bon mari, il a laissé le souvenir d'un maréchal original dont le bilan s'est révélé largement positif.

Avec cette biographie très documentée, Frédéric Hulot ajoute un nouveau titre à sa prestigieuse série consacrée aux maréchaux de Napoléon.

Frédéric Hulot est l'auteur de brillantes biographies : Le Maréchal de Saxe, Suffren, Duquesne, Murat, Le Maréchal Ney, Le Général Moreau, Le Maréchal Davout, Le Maréchal Soult, Le Maréchal Masséna, Le Maréchal Berthier, Les Frères de Napoléon, et de romans historiques hauts en couleur : L'Homme au cheval gris, La Rançon de la gloire, La Louve de l'Atlantique et Les Pagès (tous parus chez Pygmalion).

Prix France : 22,90 €
ISBN : 978-2-7564-0234-5



9

782756 402345

Pygmalion

Extrait de la publication